



**Commissions réduites, très réduites jusqu'à 3,5%TTC !**

HONORAIRES TRANSACTION* (Avril 2017)		
Montant du bien net vendeur	% ou Forfait (TTC) sur prix net vendeur Appartement	% ou Forfait (TTC) sur prix net vendeur Maison
1 à 49 999 €	4 200 €	4 200 €
50 000 à 119 999 €	4 500 €	5 000 €
120 000 à 249 999 €	3,80%	4,30%
250 000 à 319 999 €	3,70%	3,70%
Plus de 320 000 €	3,50%	3,50%

\*Honoraires transaction à la charge exclusive de l'acquéreur,  
 (Les honoraires sont susceptibles d'être revus uniquement à la baisse sur décision unilatérale de l'agence)  
 Le montant des honoraires est précisé dans chaque annonce conformément aux textes en vigueur.



## HONORAIRES LOCATION (Avril 2017)

### **HONORAIRES DE LOCATION SIMPLE(SANS GESTION) APPARTEMENT:**

#### **A LA CHARGE DU LOCATAIRE :**

Montant calculé sur la base de surface habitable du logement selon plafond fixé au m<sup>2</sup> de surface habitable par décret

Honoraires de visite, constitution du dossier location et rédaction du bail (montant/m<sup>2</sup> de surface habitable) 6,5 €\*m<sup>2</sup>

Honoraires de réalisation de l'état des lieux (montant/m<sup>2</sup> de surface habitable) Uniquement pour l'état des lieux d'entrée 3 €\*m<sup>2</sup>

#### **A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE/BAILLEUR:**

Montant calculé sur la base de surface habitable du logement selon plafond fixé au m<sup>2</sup> de surface habitable par décret

Honoraires d'entremise et de négociation :

Logement dont la surface habitable est inférieure à 30m<sup>2</sup> 100 € forfait

Logement dont la surface habitable est supérieure à 30m<sup>2</sup> inférieure à 100m<sup>2</sup> 50 € forfait

Logement dont la surface habitable est supérieure à 100m<sup>2</sup> 25 € forfait

Honoraires de visite, constitution du dossier location et rédaction du bail (montant/m<sup>2</sup> de surface habitable) 6,5 €\*m<sup>2</sup>

Honoraires de réalisation de l'état des lieux (montant/m<sup>2</sup> de surface habitable) Uniquement pour l'état des lieux d'entrée 3 €\*m<sup>2</sup>

### **HONORAIRES DE LOCATION SIMPLE (SANS GESTION) MAISON :**

#### **A LA CHARGE DU LOCATAIRE :**

Montant calculé sur la base de surface habitable du logement selon plafond fixé au m<sup>2</sup> de surface habitable par décret

Honoraires de visite, constitution du dossier location et rédaction du bail (montant/m<sup>2</sup> de surface habitable) 5 €\*m<sup>2</sup>

Honoraires de réalisation de l'état des lieux (montant/m<sup>2</sup> de surface habitable) Uniquement pour l'état des lieux d'entrée 2 €\*m<sup>2</sup>

#### **A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE/BAILLEUR :**

Montant calculé sur la base de surface habitable du logement selon plafond fixé au m<sup>2</sup> de surface habitable par décret

Honoraires d'entremise et de négociation :

Logement dont la surface habitable est inférieure à 50m<sup>2</sup> 50 € forfait

Logement dont la surface habitable est supérieure à 50 m<sup>2</sup> 25 € forfait

Honoraires de visite, constitution du dossier location et rédaction du bail (montant/m<sup>2</sup> de surface habitable) 5 €\*m<sup>2</sup>

Honoraires de réalisation de l'état des lieux (montant/m<sup>2</sup> de surface habitable) Uniquement pour l'état des lieux d'entrée 2 €\*m<sup>2</sup>